

Compte-rendu de l'exercice 2015 de la Pensionskasse Alcan Schweiz

La Caisse de pension établit chaque année un rapport annuel détaillé à l'intention du conseil de fondation et des organes de contrôle. Ce rapport est également disponible sur notre site Internet (www.pkalcan.ch) et peut également être commandé auprès de notre secrétariat. Le compte-rendu résume les points les plus importants du rapport annuel.

Situation financière

L'année 2015 a démarré par un coup de théâtre, lorsque la **Banque nationale suisse a aboli le cours plancher de l'euro** le 15 janvier. Cette décision tout à fait inattendue a entraîné en quelques minutes des turbulences sur les marchés monétaires, des actions et des capitaux. A la fin du mois, la situation s'est quelque peu calmée, notamment parce que la Banque centrale européenne n'a annoncé une semaine plus tard qu'un nouvel assouplissement modéré de la politique monétaire. La caisse de pension a toutefois affiché en janvier une performance négative de -0.61% mais, avec une perte moyenne de -1.54%, a été nettement moins touchée que d'autres caisses de taille comparable en raison des couvertures des risques de change et de sa stratégie relativement conservatrice. C'est la raison pour laquelle le mauvais début d'année a été déjà plus que compensé en février. L'année passée est toutefois restée très volatile et de nouvelles baisses importantes se sont produites en juin, août, septembre et enfin en décembre. Grâce aux très bons résultats réalisés en juillet, octobre et novembre, l'année aura finalement été correcte et meilleure que pour bien d'autres caisses, même si le rendement atteint n'est que le rendement cible

La Pensionskasse et la Ergänzungskasse ont à nouveau revu la stratégie de placement durant le premier semestre, en collaboration avec le conseiller ALM c-alm, parce que les prévisions du rendement à moyen terme avaient fortement diminué en raison du renforcement par la Banque nationale de la politique des faibles taux d'intérêt resp. des intérêts négatifs. Leur examen a montré qu'un quota d'actions élevé est nécessaire pour pouvoir, dans le contexte actuel, dépasser le rendement cible à long terme. La performance relativement bonne est en partie imputable au timing opportun concernant l'adaptation de la stratégie. L'acquisition nécessaire des actions a eu lieu en septembre et en octobre à un niveau relativement bas, tandis que le niveau des obligations à vendre atteignait des sommets. C'est pourquoi nous avons pu, au 4^{ème} trimestre, profiter de la forte reprise. Des obligations d'entreprise supplémentaires à courte échéance ont également été intégrées dans le portefeuille de la caisse afin de ne pas augmenter encore le risque lié aux taux d'intérêt. En ce qui concerne les monnaies, l'euro et le dollar US sont remontés mais seul le dollar a retrouvé pratiquement le niveau qu'il avait avant la décision de la BNS. Plus tard au cours de l'année, l'euro a oscillé entre 1.05 et 1.10 par rapport au franc suisse. La couverture des placements à taux fixe a préservé la PK de pertes importantes. Cette couverture est toutefois très onéreuse en raison des intérêts négatifs. A la fin de l'année, on ne savait pas si les premières mesures de normalisation des taux d'intérêt prises par la Réserve fédérale américaine entraîneraient un nouvel effondrement sur les marchés financiers. Il faut dans tous les cas s'attendre à ce que la volatilité reste élevée.

La **performance** de l'ensemble du portefeuille pour 2015 est de **2.08 %** (2014: 6.26 %) à peu près sur le rendement cible qui est désormais beaucoup plus bas en raison du faible niveau du taux d'intérêt technique pour les obligations envers les bénéficiaires de rente et du petit nombre d'assurés encore actifs. Le taux de couverture a pour sa part été influencé de manière négative à hauteur de 6,8% par la modification des bases techniques pour l'appréciation des obligations en rentes. Le taux de couverture a par conséquent baissé de 6.8 pour cent et s'élève à **102.6 %** (2014: 109.4 %).

Conseil de fondation

Le conseil de fondation tacitement réélu en 2015 avec 3 représentants des employeurs et 3 représentants des employés dont 2 représentants des retraités s'est réuni pour 4 séances ordinaires et une séance supplémentaire en raison des liquidations partielles en cours. Avec le conseil de fondation de la Ergänzungskasse, il a également participé à un atelier sur l'avenir des institutions de prévoyance qui sont aujourd'hui beaucoup plus petites. Les experts de Swiss Life Pension Services ont présenté à cette occasion différents modèles alternatifs de Ergänzungskasse possible pour l'avenir. Aucune modification de l'organisation en place n'est actuellement nécessaire.

Le conseil de fondation a créé deux groupes de travail composés de membres du conseil et de membres externes. Un **groupe de travail «Stratégie»** chargé de mettre en place la future organisation et la gestion de la Pensionskasse et un **groupe de travail «Contribution Agreement»**, chargé de préparer les négociations sur le renouvellement et l'adaptation du Contribution Agreement et de soutenir l'équipe de négociation.

Le conseil de fondation s'est également consacré aux **liquidations partielles 2010 et 2011**, même si les décisions prises ne concernent que la liquidation partielle de 2010 (Amcors). En décembre 2014, le bénéficiaire de rente Walter R. Huber avait déposé auprès du Tribunal fédéral un recours contre le jugement du Tribunal fédéral des assurances du 12 novembre 2014 qui appuyait les décisions du conseil de fondation et de l'autorité de surveillance et rejetait son recours. Au début de l'année, le conseil de fondation a eu l'occasion de s'exprimer sur le recours Huber. Le Tribunal fédéral a rendu sa décision de dernière instance dans cette affaire le 17 septembre et a donné raison au recourant sur plusieurs points importants. Le Tribunal fédéral a notamment estimé que dans le cadre de la liquidation partielle de 2010, le conseil de fondation aurait dû, en raison de la charge croissante que représentent les bénéficiaires de rente, constituer, comme le prévoit le règlement, une provision en vue de la baisse du taux d'intérêt technique. Le Contribution Agreement actuel limité dans le temps ne constitue pas une raison suffisante pour ne pas remplir cette obligation. Le montant d'une telle réserve est toutefois laissé à l'appréciation du conseil de fondation.

Le Tribunal fédéral a cassé le jugement du Tribunal fédéral des assurances et la décision de l'autorité LPP et de surveillance du canton de Zurich du 19 avril 2012 et a ordonné à la Pensionskasse d'exécuter la liquidation partielle à fin 2010 au sens de ses considérants.

Le conseil de fondation a en outre décidé, pour **l'appréciation des obligations en rentes**, d'utiliser, avec les **tables générationnelles LPP 2015**, les bases techniques les plus récentes et d'abaisser le **taux d'intérêt technique** de 3% à **2.25%**.

Remerciements

Le conseil de fondation remercie le comité de placements ainsi que Swiss Life Pension Services SA, en particulier son directeur, Rico Bräm, et le directeur-adjoint David Steger, pour leur travail professionnel et leur engagement durant l'année 2015. L'outsourcing de la gestion à Swiss Life Pension Services fin 2014 a entraîné une charge de travail supplémentaire pour tout le monde mais cela en valait vraiment la peine.

Bilan
(contributions en CHF)

Actif	2015	2014
Placement de la fortune		
Liquidités / Opérations en devises /		
Opérations de change à terme	27'568'756.31	98'181'309.49
Obligations en CHF	106'211'625.11	91'551'054.75
Obligations en devises	301'775'740.09	345'112'421.54
Prêts hypothécaires	32'477'353.70	38'754'271.55
Actions suisses	49'624'961.18	44'333'656.08
Actions étrangères	133'590'697.75	75'988'905.71
Participation FIDIP	18'857'306.00	17'079'686.00
Participation AVADIS	249'327'126.76	251'460'811.70
Immeubles	0.00	3'781'000.00
Placements alternatifs	99'072.97	98'345.52
Total placement de la fortune	919'532'639.87	966'341'462.34
Régularisation de l'actif	15'631.00	14'829.50
Avoir	1'258'679.08	1'427'806.01
Total actif	920'806'949.95	967'784'097.85
Passif	2015	2014
Engagements		
Prestations de libre passage et rentes	46'365'863.29	47'639'553.59
Prestations de libre passage liq. partielle 2011	946'752.90	2'196'867.55
Autres engagements	45'385'805.65	45'403'165.30
	33'304.74	39'520.74
Régularisation du passif	161'426.62	87'031.75
Réserve de contributions de l'employeur	1'065'425.15	1'584'934.45
Réserve de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation	10'608'804.00	10'608'804.00
Provisions non techniques	20'382'367.20	20'969'739.20
Capital de prévoyance et provisions non techniques	820'663'955.00	810'430'675.00
Capital de prévoyance assurés actifs	28'831'123.00	31'271'576.00
Capital de prévoyance retraités	763'131'100.00	738'425'400.00
Provisions techniques	28'701'732.00	40'733'699.00
Réserve de fluctuation des valeurs	21'559'108.69	76'463'359.86
Capital de fondation, fonds libres/découverts		
Etat au 1.1.2015	0.00	0.00
Excédent de charges/de produits	0.00	0.00
Etat au 31.12.2015	0.00	0.00
Total passif	920'806'949.95	967'784'097.85

Taux de couverture à la fin de l'année	102.6%	109.4%
<u>Compte d'exploitation</u>	2015	2014
Cotisations ordinaires et autres cotisations et montants versés	2'200'248.70	2'274'665.85
Prestations d'entrée	276'499.35	494'663.70
Prestations réglementaires	-62'369'535.93	-63'222'803.60
Prestations de sortie	-704'993.15	-2'185'930.70
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance,		
Provisions techniques et réserves de contributions	-9'713'770.70	16'439'762.00
Revenu de la réassurance de la caisse complémentaire	0.00	82'204.17
Charges d'assurance	-33'304.75	-5'989'748.05
Produit net des placements	20'474'769.62	61'982'925.13
Frais de gestion de fortune	-4'080'694.15	-4'547'349.82
Frais administratifs	-953'470.16	-1'145'185.78
Dissolution (+) / Constitution (-) de la réserve pour fluctuation des valeurs	54'904'251.17	-4'183'202.90
Excédent de charges / de produits	0.00	0.00

Remarques sur le bilan et le compte d'exploitation

Les valeurs actuelles resp. effectives sont comptabilisées à la date du bilan. Depuis 2010, les valeurs immobilières ne sont pas évaluées en montants bruts mais après déduction de l'impôt escompté sur les gains immobiliers.

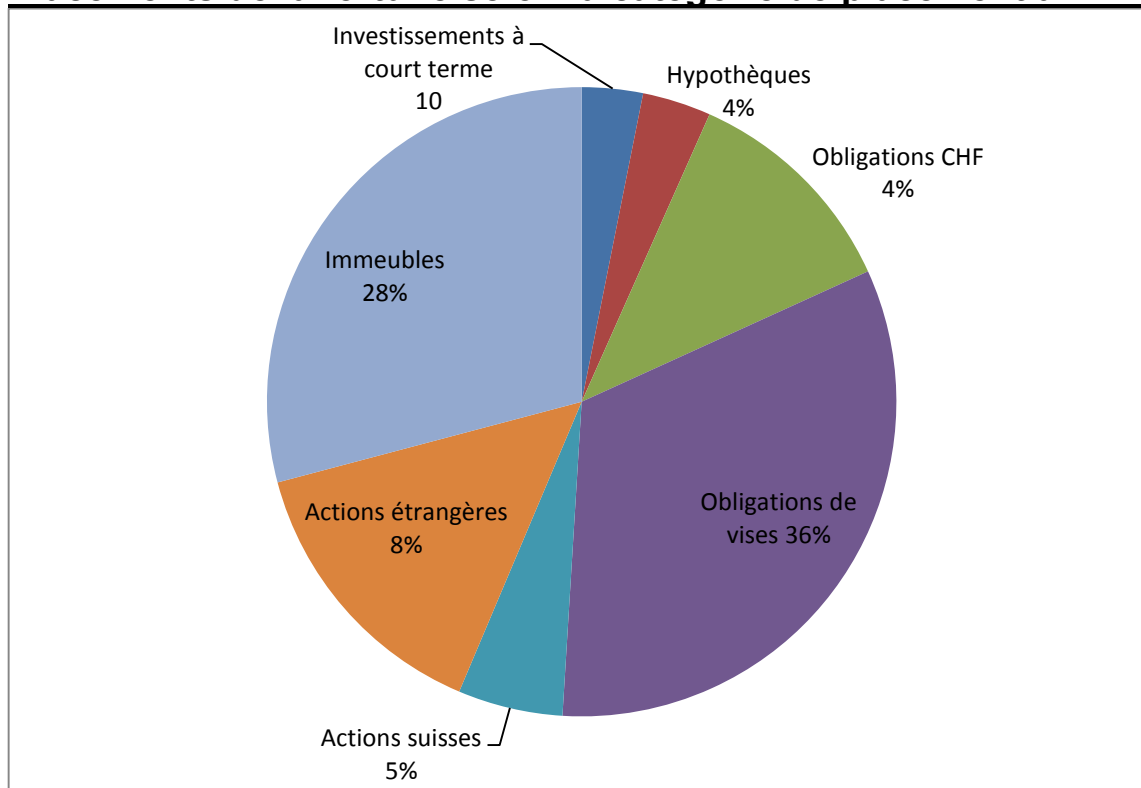
Les frais de gestion de fortune contiennent cette année également les frais directement imputables au fonds concerné.

La Pensionskasse Alcan Schweiz utilise les **bases actuarielles LPP 2015** comme tableaux générationnels avec un **taux d'intérêt technique de 2.25%** pour le calcul des capitaux de prévoyance et des réserves techniques. Les réserves techniques ont pour but d'absorber la fluctuation des risques décès, invalidité et vieillesse et elles tiennent compte de l'augmentation continue de l'espérance de vie.

3.3% du capital de couverture des bénéficiaires de rente sont également affectés à la réserve pour fluctuation de l'effectif des rentiers afin de garantir le financement des rentes. Cette réserve s'élevait à CHF 25,221 mios au 31 décembre 2015.

L'objectif de la réserve de fluctuation est de CHF 124.98 mios et le niveau de la réserve pour fluctuation des valeurs au 31.12.2015 de CHF 21.56 mios.

Placements de la fortune selon la catégorie de placement à fin 2015



Organes de la caisse en 2015

Conseil de fondation	
Représentants de l'entreprise	Représentants des assurés
Markus Hofer, Rudolfstetten AG, président	Arthur Rüesch, Baltschieder VS, vice-président*
Thomas Lengacher, Döttingen AG	Rolf Würgler, Zurich*
René Rechsteiner, Effretikon ZH	Markus Büeler, Zurich
	<i>*Représentants des retraités</i>
Comité de placements	
Urs Peter Fischer, conseiller en placements, Zollikerberg	
Directeur	
Swiss Life Pension Services SA, Rico Bräm, Zurich	
Organe de révision	Experts actuariels
KPMG AG, Zurich	Libera AG, Zurich
	Administration de la caisse
	Secrétariat de Swiss Life Pension Services SA General-Guisan-Quai 40, 8022 Zurich

Informations sur l'effectif des assurés

Assurés actifs	2015	2014
Effectif au 1er janvier	84	97
Entrées	4	2
Sorties	-5	-10
Retraites	-5	-5
Invalidités	0	0
Décès	-1	0
Nouvelle assurance libérée des cotisations	0	0
Dissolution d'assurance libérée des cotisations	0	0
Effectif au 31 décembre	77	84
Bénéficiaires de rente	2015	2014
Effectif au 1er janvier	2'507	2'587
Modification rentes de vieillesse	-56	-46
Modification rentes d'invalidité	-9	-10
Modification rentes de conjoint	-2	-6
Modifications rentes d'enfant	-12	-18
Effectif au 31 décembre	2'428	2'507